

Une étude



pour

BAT
A BETTER TOMORROW

Perceptions des alternatives au tabac, et notamment des sachets de nicotine sans tabac par les consommateurs de nicotine

Avril 2025

Jean-Daniel Lévy, Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion

Pierre-Hadrien Bartoli, Directeur des études politiques et opinion

Rémy Broc, Chef de groupe au Département Politique - Opinion



Sommaire

Méthodologie d'enquête	P.3
Des sachets de nicotine sans tabac qui souffrent d'un faible niveau de connaissance	P.5
Des doutes sur la législation interdisant la vente aux mineurs des alternatives au tabac	P.12
La consommation de nicotine des mineurs : une attente de contraintes plus importantes	P.15

Méthodologie d'enquête



Enquête réalisée **en ligne** du **20** au **24 mars** 2025.



Échantillon de **1 096** consommateurs réguliers de nicotine (de manière au moins hebdomadaire), issu d'un échantillon de **3 147** personnes représentatif de la population française âgée de 25 ans et plus.



Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : **sexe**, **âge**, **catégorie socioprofessionnelle**, **région** et **catégorie d'agglomération** de l'interviewé(e).



Aide à la lecture des résultats détaillés :

- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
- Les chiffres en italique sont ceux qui apparaissent significativement au-dessus de la moyenne.
- Les résultats encadrés en vert sur des sous-populations spécifiques apparaissent significativement au dessus de la moyenne

Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

Taille de l'échantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100 interviews	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10
200 interviews	3,1	4,3	5,7	6,5	6,9	7,1
300 interviews	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400 interviews	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500 interviews	2,0	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600 interviews	1,8	2,4	3,3	3,8	4,0	4,1
800 interviews	1,5	2,1	2,8	3,2	3,4	3,5
1 000 interviews	1,4	1,8	2,5	2,9	3,0	3,1
2 000 interviews	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,3
3 000 interviews	0,8	1,1	1,5	1,7	1,8	1,8
4 000 interviews	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6 000 interviews	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4

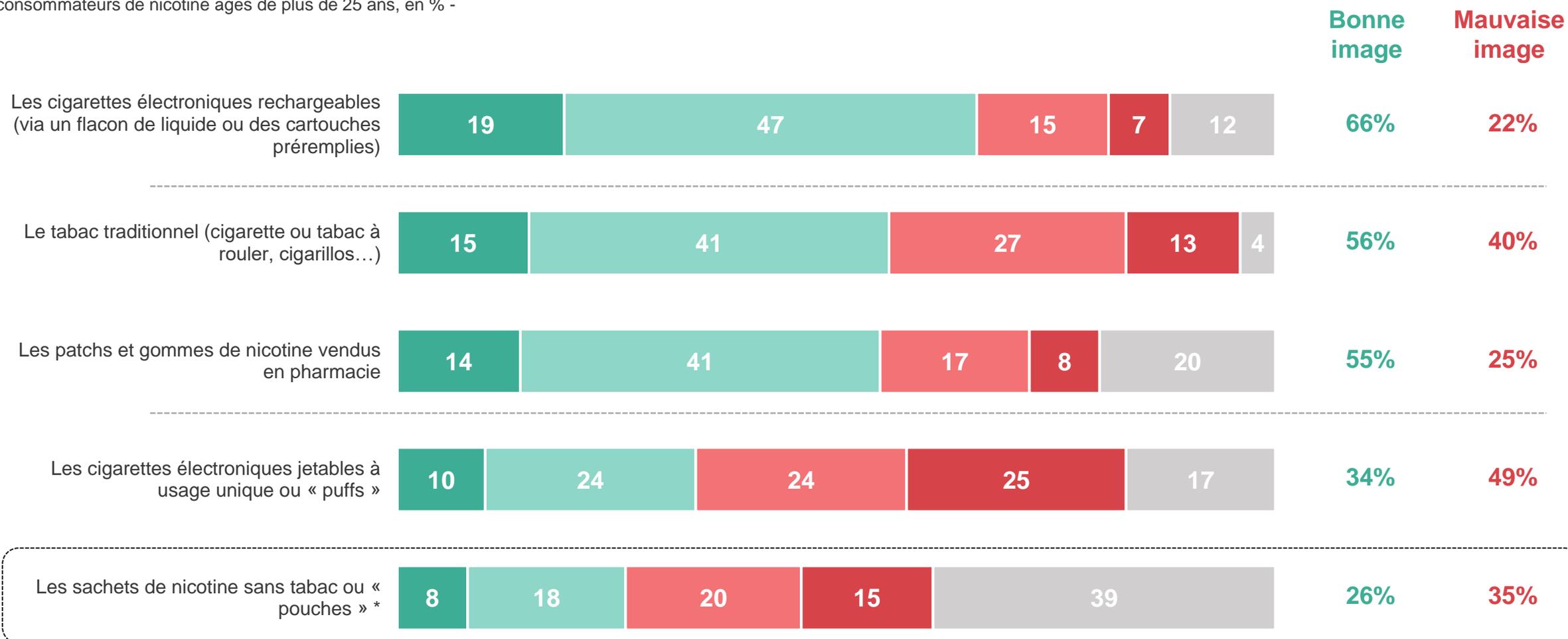


Des sachets de nicotine sans tabac qui souffrent d'un faible niveau de connaissance

L'image des sachets de nicotine est partagée, dans un contexte de notoriété encore limitée

Avez-vous une bonne ou une mauvaise image de chacun des produits suivants ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -

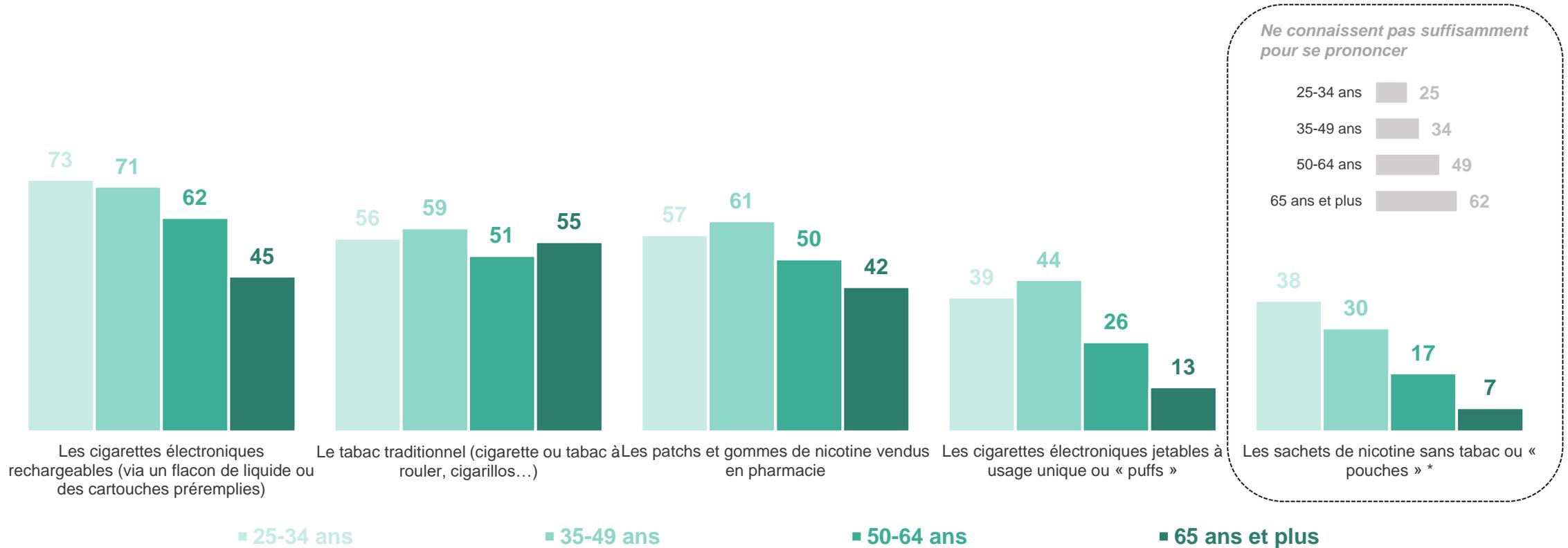


■ Très bonne image ■ Plutôt bonne image ■ Plutôt mauvaise image ■ Très mauvaise image ■ Vous ne connaissez pas suffisamment pour vous prononcer

De manière générale, l'image des différents produits décroît avec l'âge. Les plus âgés n'ayant qu'une idée plus lointaine de ce que ce sont les « pouches »

Avez-vous une bonne ou une mauvaise image de chacun des produits suivants ?

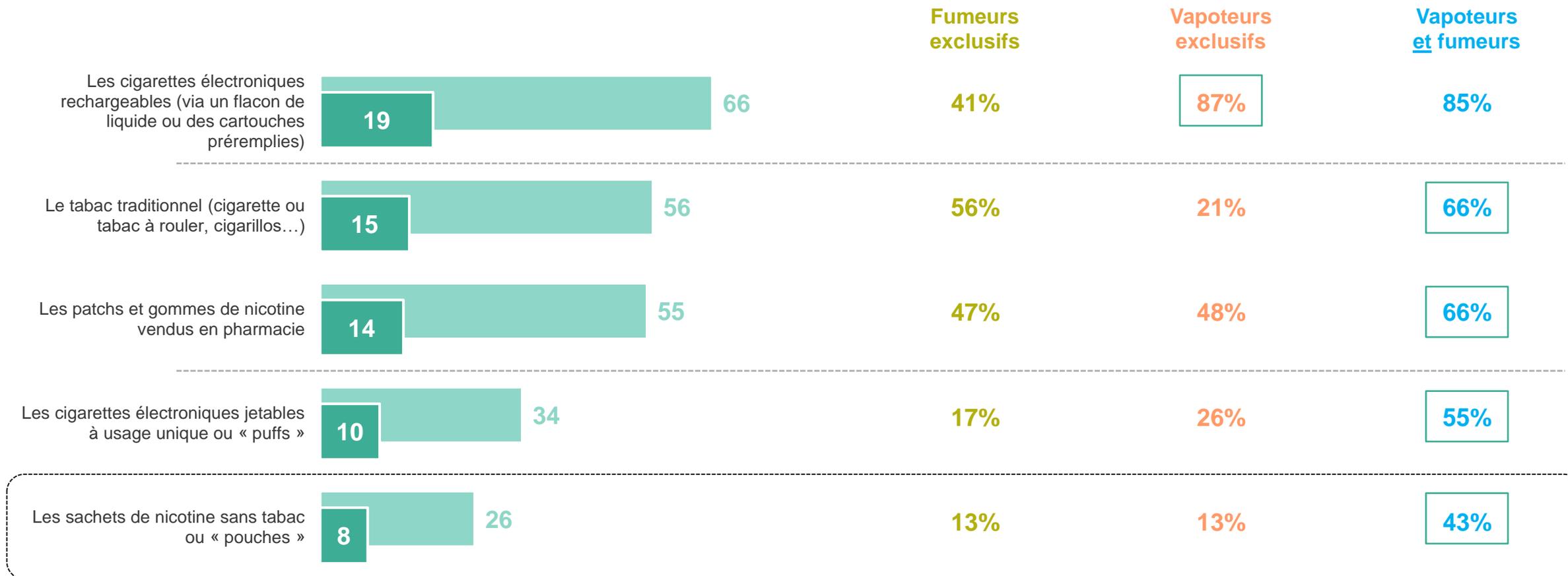
- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % de réponses « Bonne image » -



Les consommateurs à la fois de tabac et de vapotage ont souvent une meilleure image des différents produits

Avez-vous une bonne ou une mauvaise image de chacun des produits suivants ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % de réponses « Bonne image » -



- Bonne image
- Dont : Très bonne image

Spontanément, les consommateurs expriment d'un côté l'idée que les sachets de nicotine peuvent être de bons substituts au tabac dans le cadre d'une diminution de la consommation ; de l'autre qu'il s'agit toujours d'un produit nicotinique néfaste

Quels sont tous les mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez aux sachets de nicotine sans tabac ? – Question ouverte, réponses spontanées

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans qui expriment une opinion sur les sachets de nicotine sans tabac -

« Permet d'avoir un minimum de nicotine sans fumer donc sans avoir à acheter du tabac, donc économie »

« La nicotine est une substance dont on devient vite dépendant et cela est nocif pour la santé »



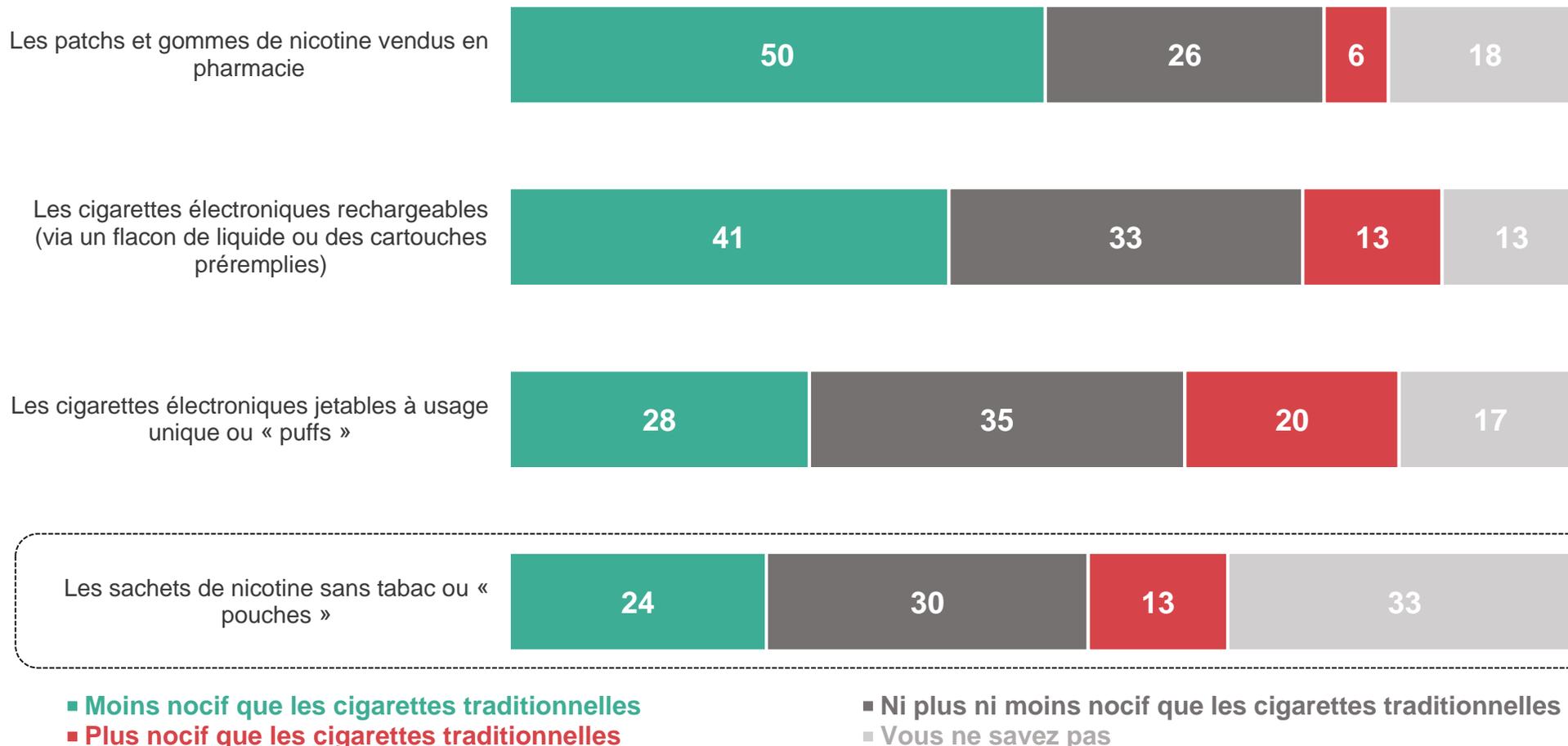
« Meilleur pour la santé que leur équivalent avec tabac »

« Je ne connais pas très bien ces sachets mais j'imagine que les produits qu'il y a dedans sont mauvais »

Aucune alternative au tabac n'est majoritairement jugée plus nocive que ce dernier, cependant la moindre nocivité ne fait pas consensus, notamment pour les « puffs » et les « pouches » (toujours avec un manque de connaissances concernant ces-dernières)

Diriez-vous de chacun des produits suivants qu'il est plus, moins, ou ni plus ni moins nocif pour la santé que les cigarettes traditionnelles ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -

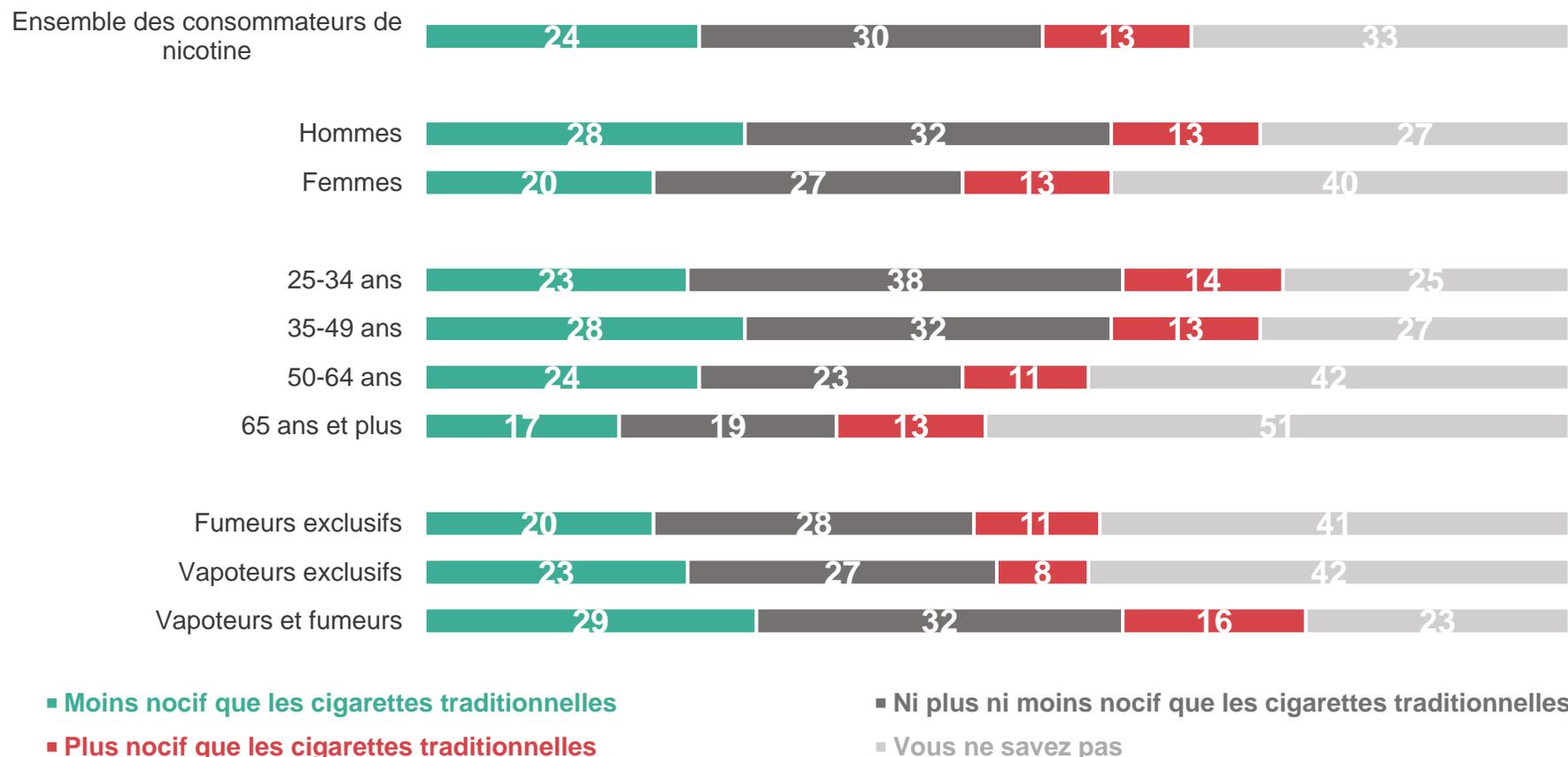


Un tiers des consommateurs affirment ne pas savoir si les sachets de nicotine sans tabac sont plus ou moins nocifs que les cigarettes traditionnelles, notamment les plus âgés. Ceux qui ont un avis sur la question l'imaginent ni plus ni moins nocifs, avec néanmoins une inclinaison plus positive que négative

Diriez-vous de chacun des produits suivants qu'il est plus, moins, ou ni plus ni moins nocif pour la santé que les cigarettes traditionnelles ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -

Les sachets de nicotine sans tabac ou « pouches »



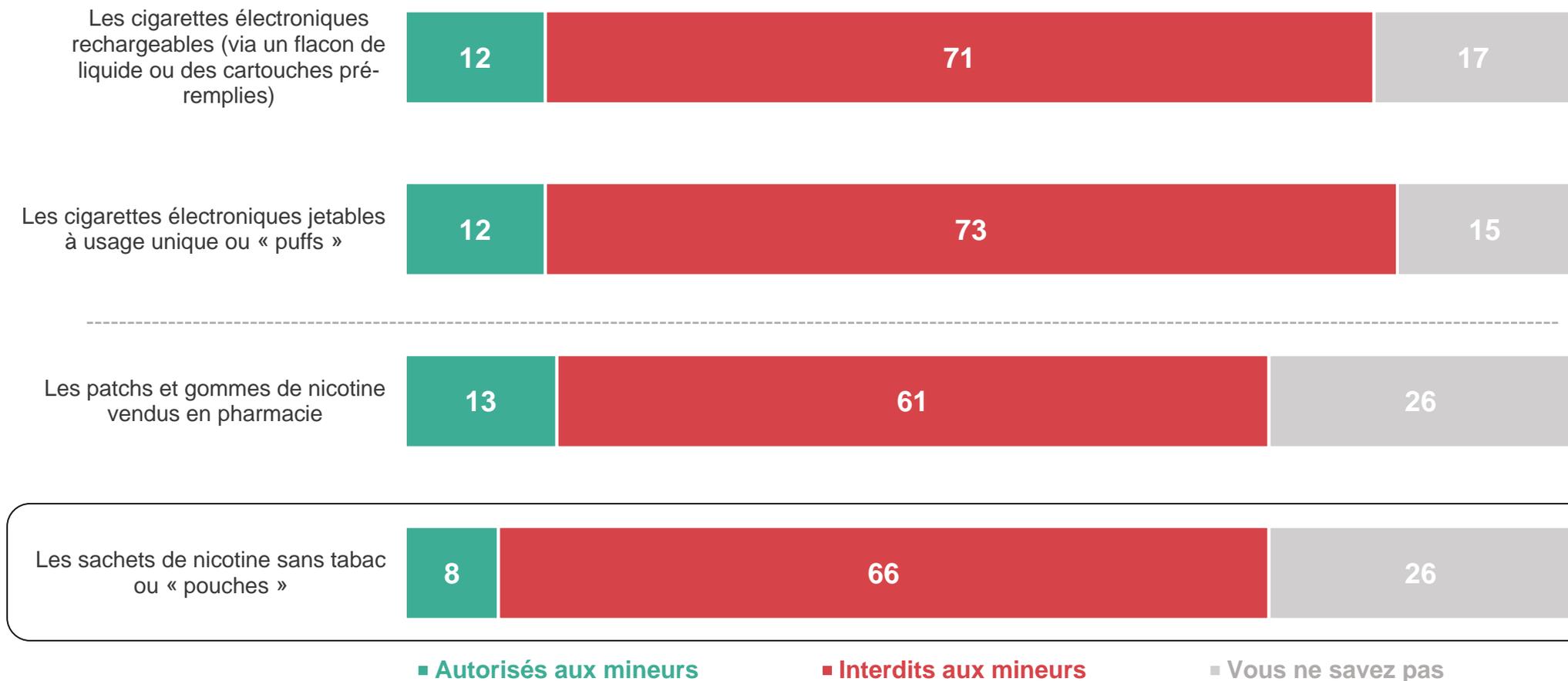


Des doutes sur la législation interdisant la vente aux mineurs des alternatives au tabac

Les Français consommateurs de nicotine pensent majoritairement que tous les produits testés sont interdits à la vente aux mineurs, y compris les « pouches »

Selon-vous, en France actuellement, les produits suivants sont-ils autorisés ou interdits à la vente aux mineurs ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -



La moitié des consommateurs affirment que la réglementation et les sanctions concernant la vente de produits alternatifs au tabac aux mineurs sont suffisantes mais mal appliquées

Selon-vous la réglementation et les sanctions existantes concernant la vente de produits alternatifs au tabac à base de nicotine (cigarette électronique, sachets de nicotine ou « pouches ») aux mineurs est-elle suffisante ou insuffisante ?

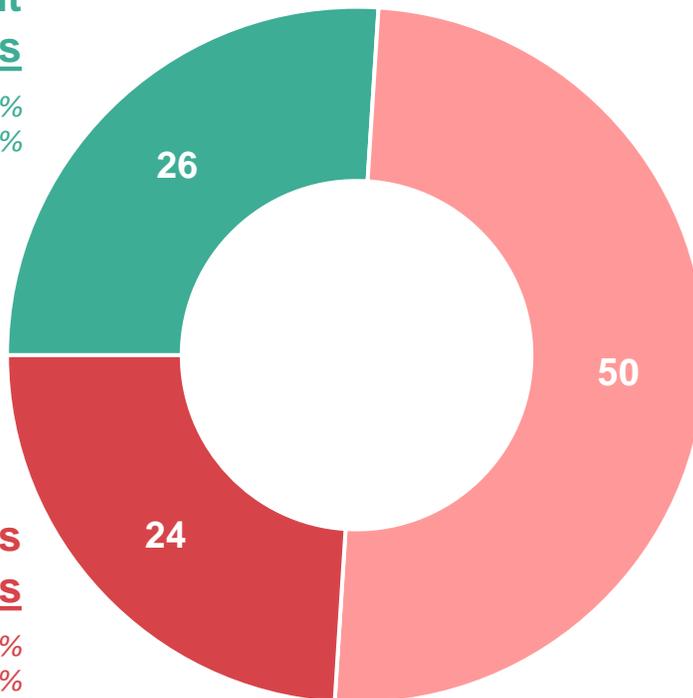
- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -

La réglementation et les sanctions existantes sont suffisantes et bien appliquées

*Moins de 50 ans : 32%
Fumeurs et vapoteurs : 33%*

La réglementation et les sanctions existantes sont insuffisantes

*65 ans et plus : 36%
Fumeurs exclusifs: 28%*



La réglementation et les sanctions existantes sont suffisantes mais ne sont pas bien appliquées

50 – 64 ans : 57%

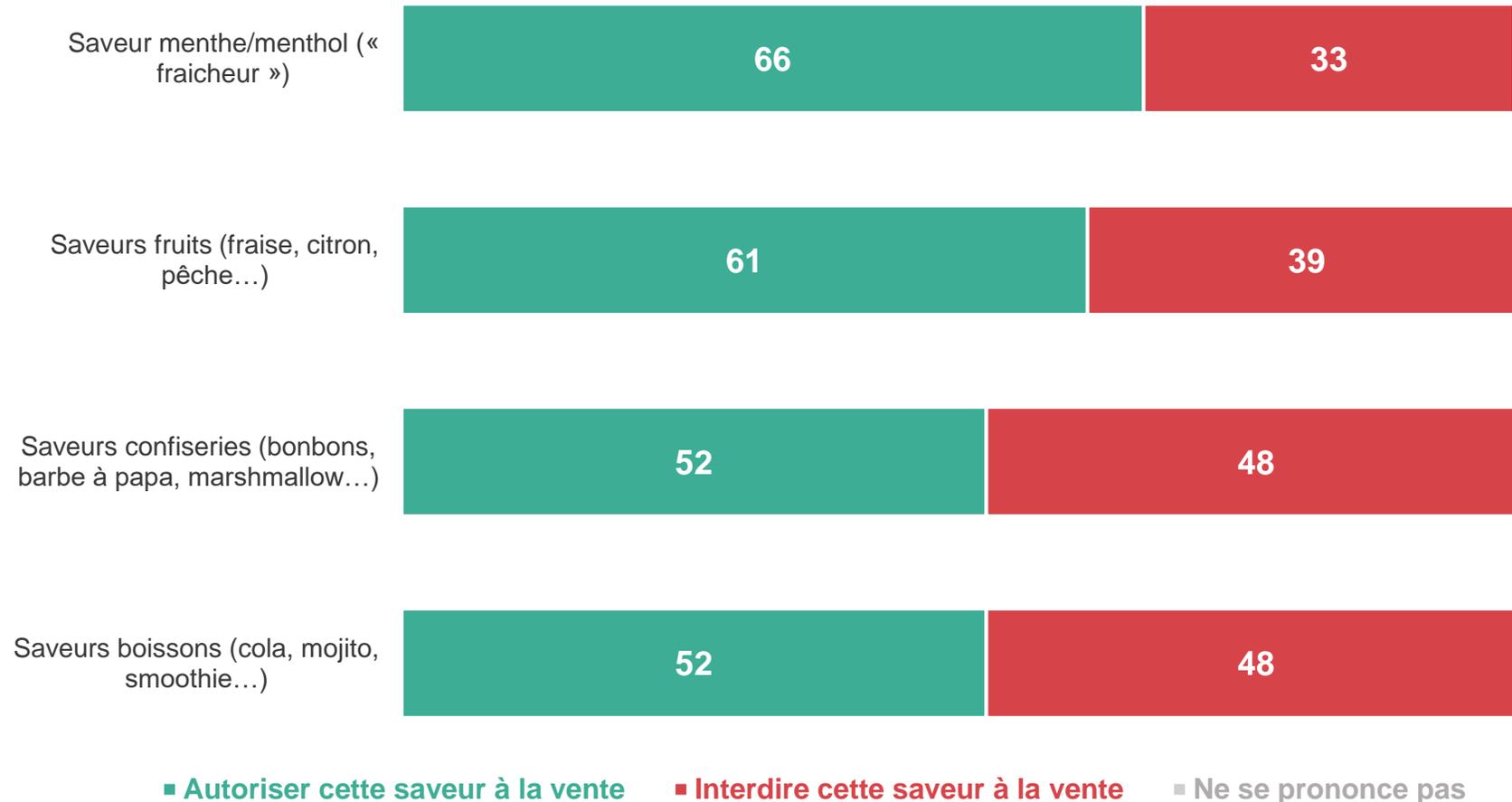


La consommation de nicotine des mineurs : une attente de contraintes plus importantes

Les consommateurs sont partagés sur l'éventuelle restriction des goûts des produits alternatifs au tabac, bien que plutôt favorables pour la saveur mentholée

Les produits alternatifs au tabac (vapotage, sachets de nicotine ou « pouches » ...) proposés à la vente sont le plus souvent parfumés et disponibles dans un certain nombre de saveurs. Selon-vous faudrait-il autoriser ou interdire les saveurs suivantes (autres que la saveur tabac) à la vente ?

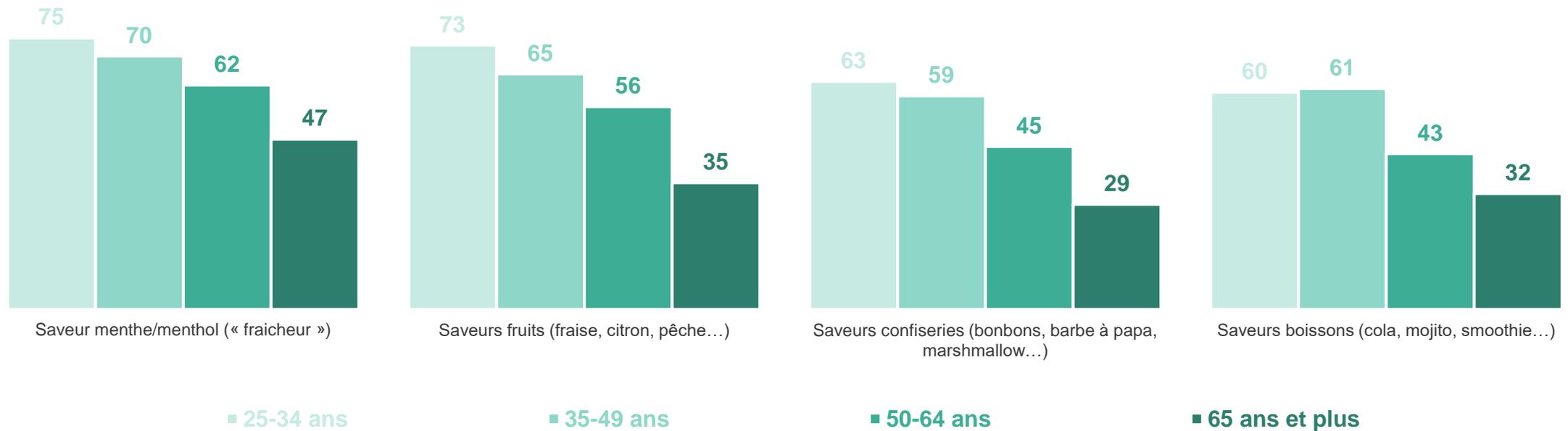
- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -



Les jeunes sont nettement plus favorables que leurs aînés à autoriser chacune des saveurs envisagées

Les produits alternatifs au tabac (vapotage, sachets de nicotine ou « pouches » ...) proposés à la vente sont le plus souvent parfumés et disponibles dans un certain nombre de saveurs. Selon-vous faudrait-il autoriser ou interdire les saveurs suivantes (autres que la saveur tabac) à la vente ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % de réponses « **Autoriser cette saveur à la vente** » -

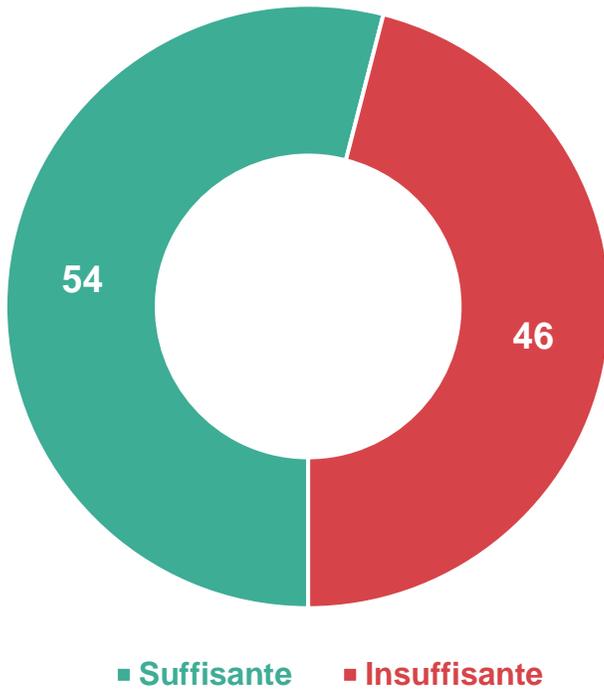


La contravention pour la vente d'un produit du tabac ou du vapotage à un mineur de 135€ est jugée suffisante par une moitié de consommateurs de nicotine. 48% de ceux qui affirment que cette sanction n'est pas assez dissuasive estiment qu'elle le serait davantage si elle dépassait les 1 000€

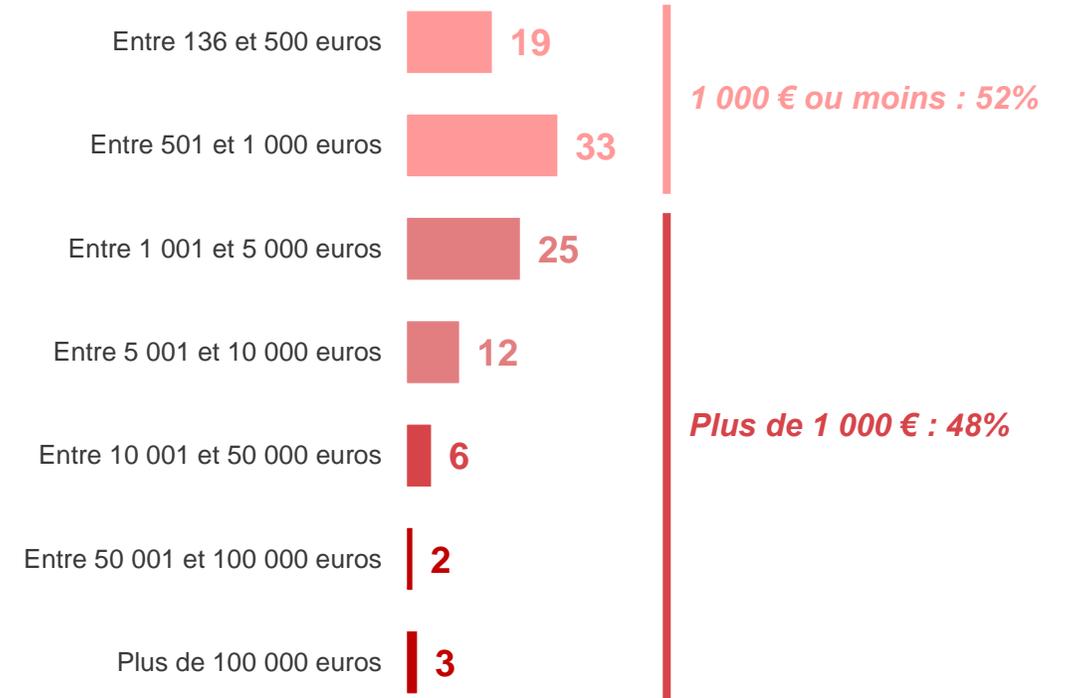
La sanction actuelle pour un commerçant vendant un produit du tabac ou du vapotage à un mineur s'élève à 135€. Pensez-vous que cette sanction est suffisante ou insuffisante pour dissuader les commerçants qui enfreignent cette règle ?

Quelle serait, selon vous, une amende appropriée et dissuasive pour un commerçant vendant un produit du tabac ou du vapotage à un mineur ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -



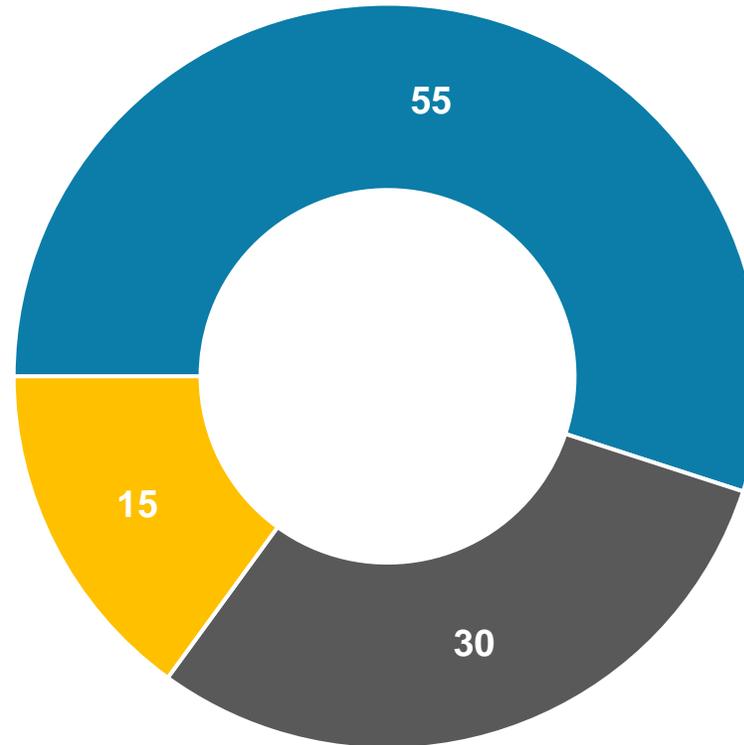
- Aux consommateurs de nicotine qui estiment que la sanction est insuffisante, en % -



Concernant la vente aux mineurs, une majorité des consommateurs attendent que les sanctions soient davantage contraignantes

A l'avenir diriez-vous qu'il faudrait rendre la réglementation et les sanctions concernant la vente de produits alternatifs au tabac à base de nicotine (cigarette électronique, sachets de nicotine ou « pouches ») aux mineurs plus contraignante, moins contraignante ou ni plus ni moins contraignante ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -



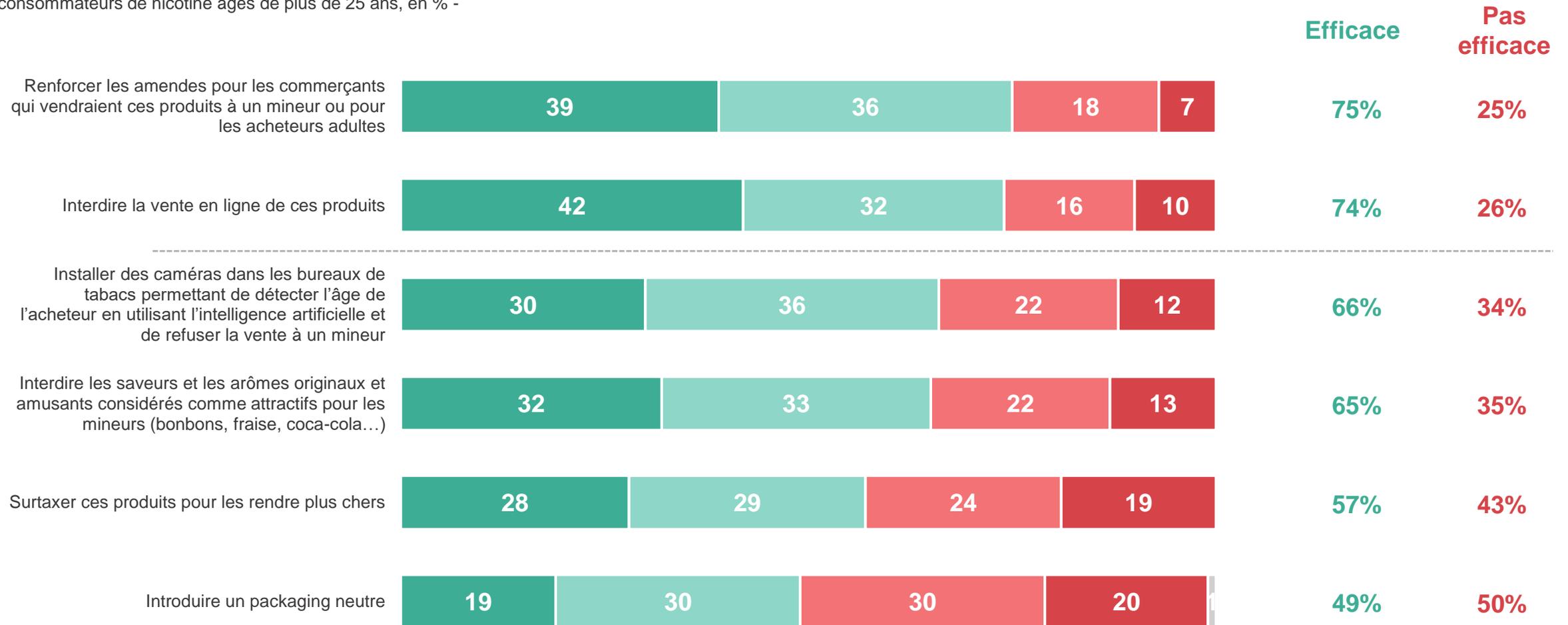
 De manière générale on n'observe pas de différences significatives entre les différentes catégories de consommateurs de nicotine

■ Plus contraignante ■ Ni plus ni moins contraignante ■ Moins contraignante

Dans le détail, afin de limiter la consommation de nicotine auprès des mineurs, les consommateurs se montrent nettement favorables au renforcement des amendes et à l'interdiction de la vente en ligne

Chacune des mesures suivantes serait-elle selon-vous efficace ou pas efficace pour réduire la consommation de tabac et de produits à base de nicotine chez les mineurs ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -

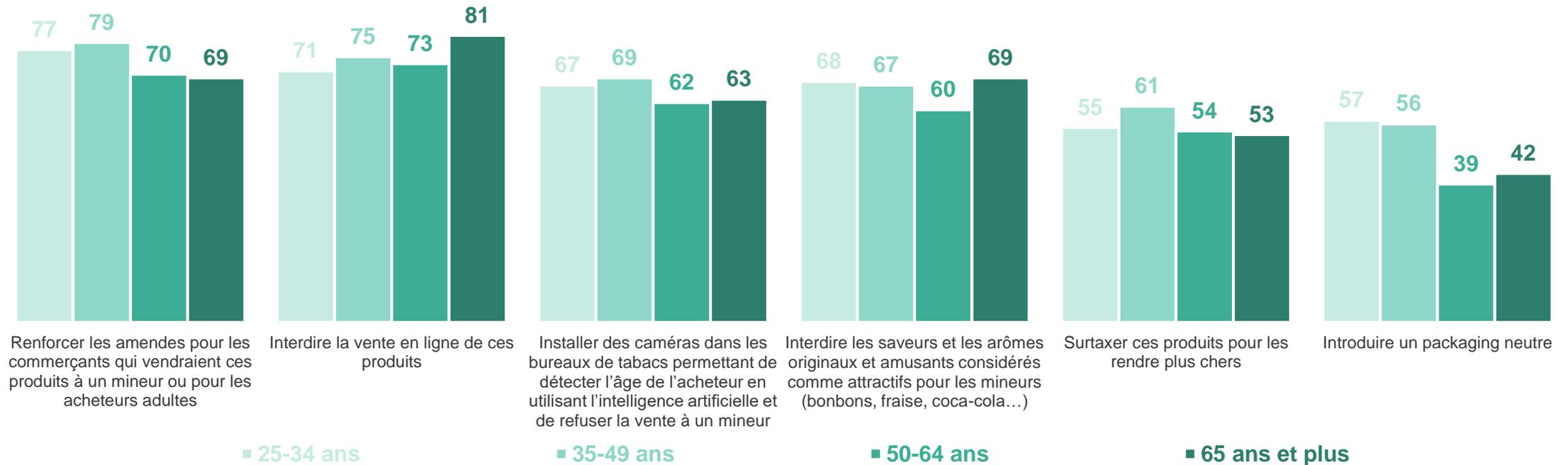


■ Très efficace ■ Plutôt efficace ■ Plutôt pas efficace ■ Pas du tout efficace ■ Ne se prononce pas

Si la plupart des mesures sont considérées comme efficaces par l'ensemble des consommateurs de nicotine, indépendamment de leur âge, la surtaxe des produits et le packaging neutre sont jugés un peu moins efficaces par les consommateurs plus âgés

Chacune des mesures suivantes serait-elle selon-vous efficace ou pas efficace pour réduire la consommation de tabac et de produits à base de nicotine chez les mineurs ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % de réponses « Efficace » -

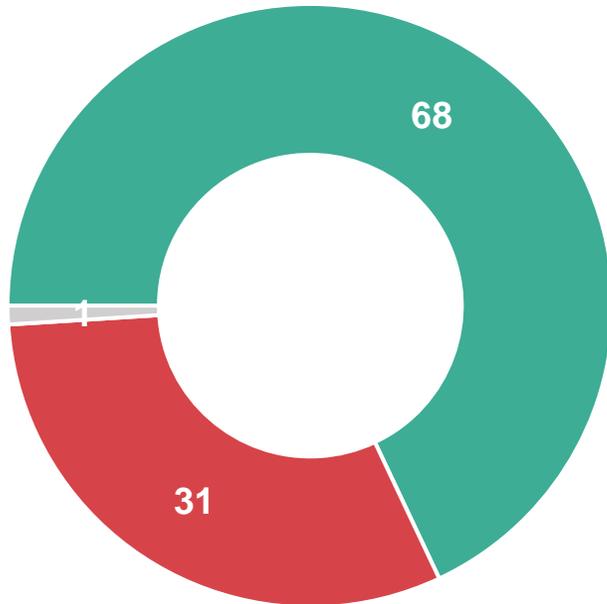


Concernant les sachets de nicotine sans tabac, les consommateurs expriment majoritairement le souhait qu'ils soient autorisés pour les majeurs mais interdits aux mineurs

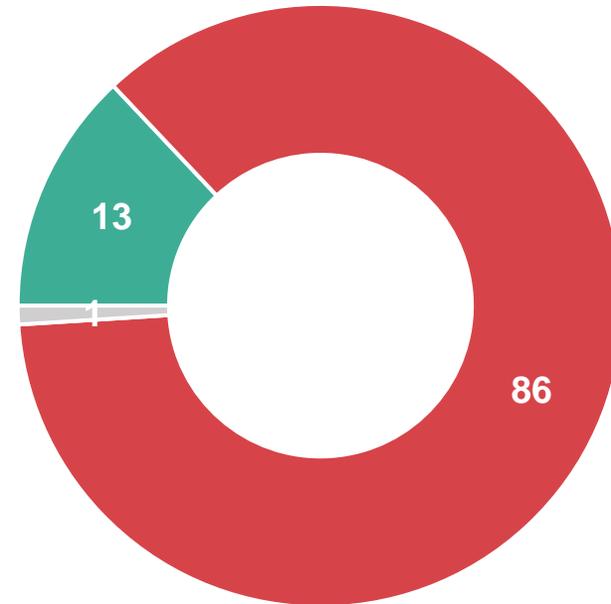
En France actuellement, la vente de tous les produits de tabac et du vapotage est interdite aux mineurs, mais la vente de sachets de nicotine (ou « pouches ») n'est pas encore réglementée. Selon-vous faudrait-il autoriser ou interdire la vente des sachets de nicotine (ou « pouches »)... ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -

... Aux majeurs



... Aux mineurs



■ Autoriser la vente des sachets de nicotine (ou « pouches »)

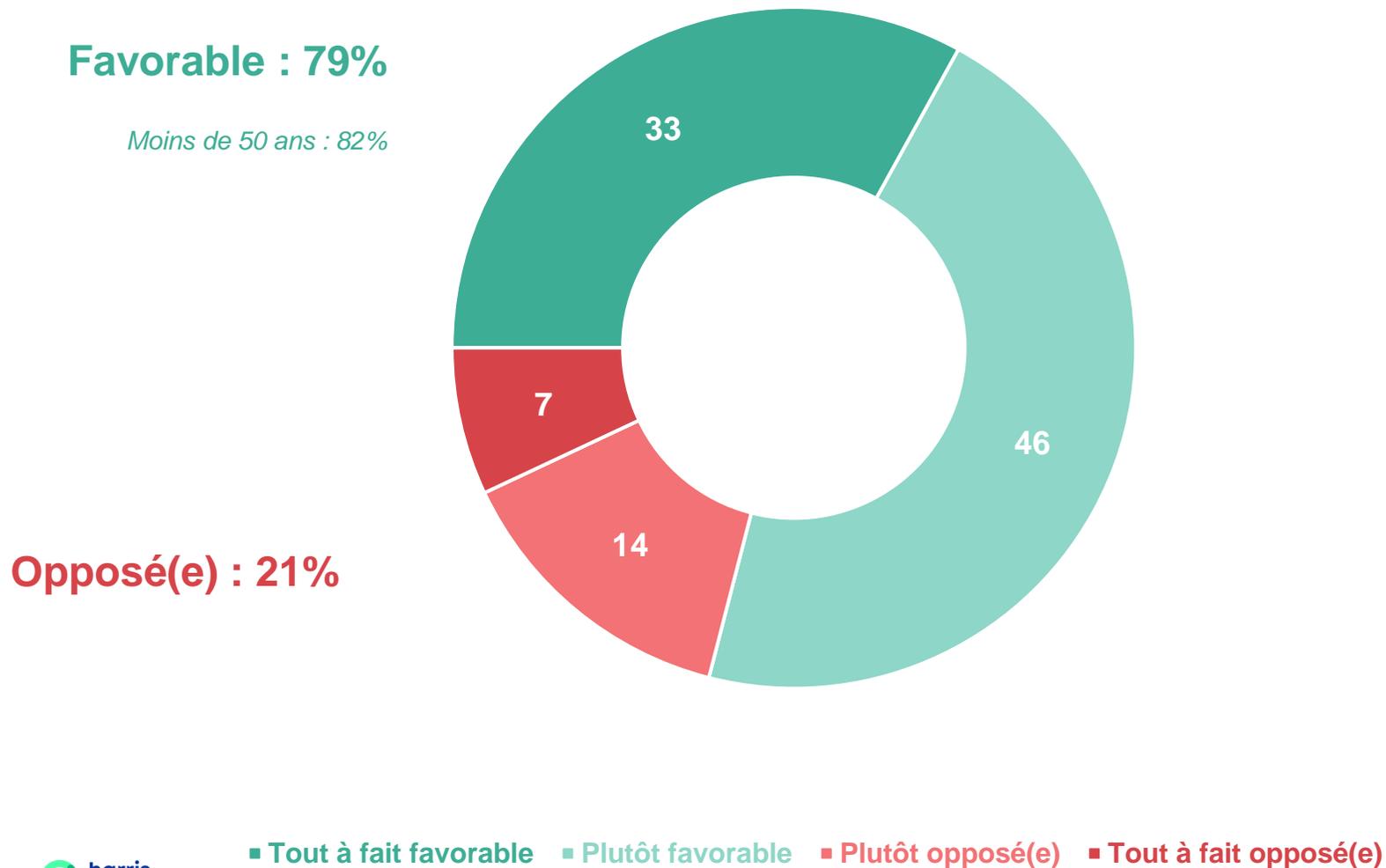
■ Interdire la vente des sachets de nicotine (ou « pouches »)

■ Ne se prononce pas

Les consommateurs de nicotine affirment un fort soutien à la création d'une licence spécifique, sur le modèle des licences IV pour l'alcool, pour la vente des sachets de nicotine sans tabac

Vous personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à réserver la promotion et la vente des sachets de nicotine sans tabac (ou « pouches ») aux commerces disposant d'une licence spécifique pour le faire (comme c'est le cas par exemple de la licence IV, obligatoire pour tout commerçant souhaitant vendre de l'alcool) ?

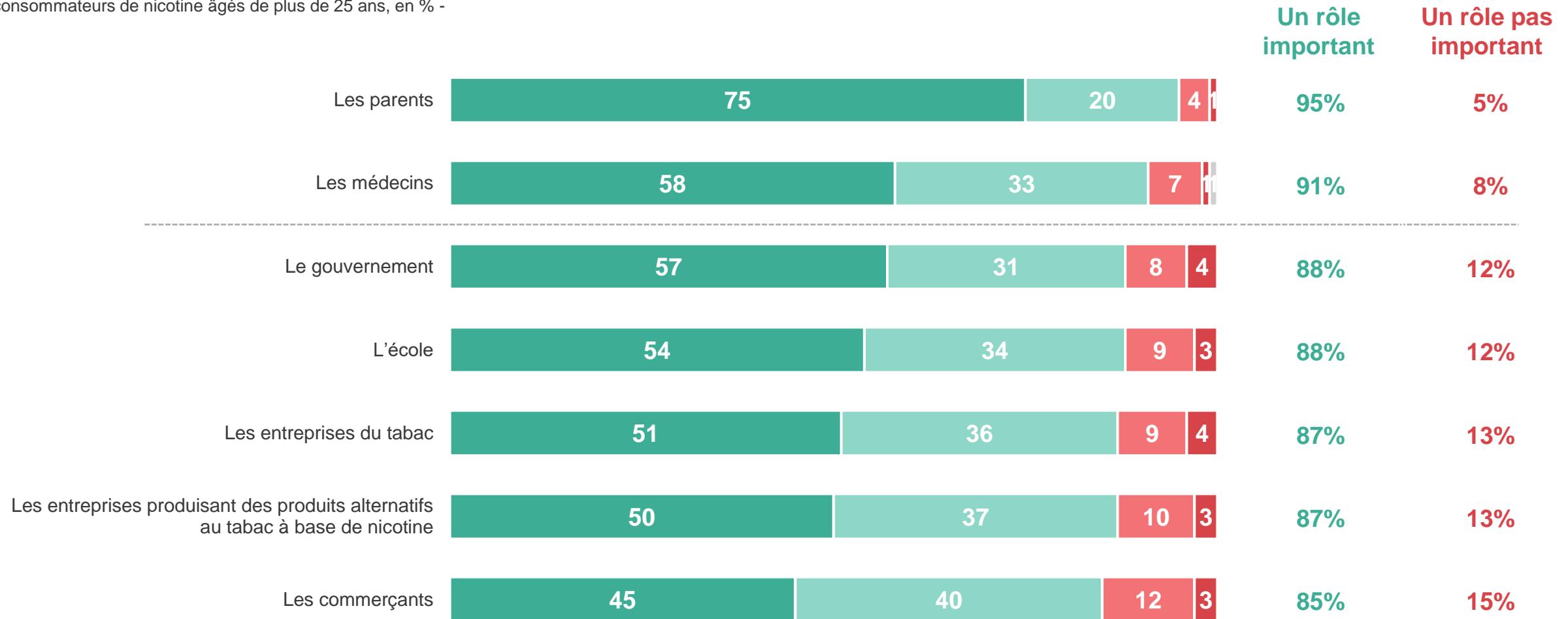
- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -



Derrière le rôle des parents et des médecins, les entreprises du tabac ou de produits alternatifs au tabac apparaissent comme des acteurs légitimes sur la prévention des mineurs en matière de consommation de tabac ou de produits à base de nicotine

Chacun des acteurs suivants devrait-il jouer selon-vous un rôle important ou pas important concernant la prévention à destination des mineurs en matière de consommation de tabac ou de produits à base de nicotine ?

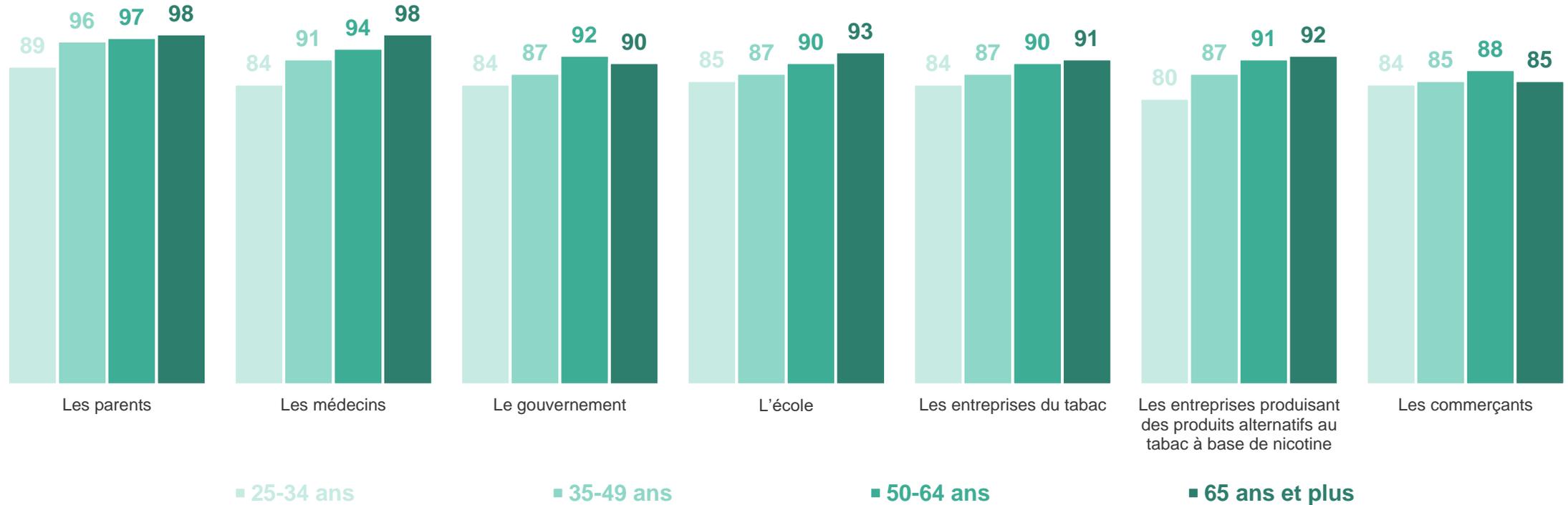
- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % -



Si le souhait que chaque acteur joue un rôle important augmente avec l'âge, il reste largement majoritaire quelle que soit la catégorie d'âge

Chacun des acteurs suivants devrait-il jouer selon-vous un rôle important ou pas important concernant la prévention à destination des mineurs en matière de consommation de tabac ou de produits à base de nicotine ?

- Aux consommateurs de nicotine âgés de plus de 25 ans, en % de réponses « Un rôle important » -



Contacts

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée des éléments techniques suivants : le **nom de l'institut**, le **nom du commanditaire** de l'étude, la **méthode d'enquête**, les **dates de réalisation** et la **taille de l'échantillon**.

Suivez l'actualité de Toluna Harris Interactive sur :



tolunacorporate.com



[Twitter](#)



[LinkedIn](#)

Contacts Toluna-Harris Interactive en France :

- Jean-Daniel Lévy – Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion – jdlevy@toluna.com